Le Sénat a voté hier l'ensemble du projet douanier

Le Sénat aborde, vendredi matin, la discussion du projet adopté par la Chambre portant ratification de diverses conventions commerciales et modifications de droits de douanes, c'est-à-dire revisant le régime douanier.

La parole est au rapporteur de la Commission des douanes, M. NOEL, qui déclare que les négociations douanières franco-allemandes se sont inspirées de l'esprit de Locarno. Nos négociateurs ont considéré que la paix économique était inséparable de la paix politique.

Les six premiers articles sont ensuite adoptés.

L'EXAMEN DE L'ADDITIF

On passe à l'art. 7, le fameux additif. M. NOEL indique qu'il n'augmente pas la protection des produits agricoles antérieure à 1914. Pour ce qui est des produits industriels compris dans l'additif, celui-ci était, dit-il, nécessaire pour leur assurer un supplément de protection que l'accord franco-allemand ne permettait plus de différer.

Après quelques interventions, la séance est suspendue. Elle est reprise à 15 heures. MM. J. FAURE, JAPY, Gaston MENIER, Charles DUMONT, interviennent successivement.

Puis on passe à la discussion des articles du tableau. Divers articles sont examinés.

Au n° 9, le ministre, M. QUEUILLE, accepte sur les béliers le coefficient 4 au lieu de 5 comme le demande M. FAURE.

Au 92, troisième paragraphe, un amendement de M. Henry BERANGER, accepté par la Commission, est adopté (Exemption du tarif général pour les mélasses provenant des coloniies).

Au 94 bis (Pains d'épices), M. BONON demande que le tarif minimum soit de 145 au lieu de 50. On transige pour 100 francs.

Sur d'autres nombreux articles, des amendements sont déposés et adoptés.

Sur le numéro 481 (bottines ou souliers, brodequins), M. Anatole Manceau développe un amendement tendant à relever la protection votée par la Chambre et acceptée par la Commission. Si l'on veut éviter le chômage dans cette industrie, dit-il, le droit ne doit pas être inférieur à 8 % « ad valorem ».

L'amendement Manceau est finalement repoussé.

Les articles 7, 8 et 9 sont adoptés ainsi que l'article 10 (admissions temporaires). Après une observation de M. Lefebvre Duprey qui demande d'introduire dans le projet une disposition maintenant aux Régions libérées les dispenses ou les réductions de droit dont ils bénéficient en vertu de la loi du 6 mars 1926 pour les prestations en nature et qui obtient satisfaction.

Les articles 12 à 28 (régime douanier) sont disjoints. L'ensemble est ensuite adopté et la séance suspendue.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LA DÉBAUCHE DES MINEURS A BULLY-GRENAY

Julien Hue et sa femme née Louise Lemichi étaient propriétaires à Bully-Grenay d'un estaminet avec chambres meublées. L'établissement possédait une clientèle parmi laquelle se trouvaient des jeunes filles à qui la patronne louait volontiers des chambres où des amis de rencontre venaient les rejoindre.

La police apprit la chose et les époux Hue comparurent devant le Tribunal de Béthune pour excitation de mineures à la débauche.

Hue fut acquitté, mais sa femme se vit condamner à un mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende.

Sur appel du ministère public, l'affaire est venue, hier, devant la 4e Chambre.

Et après plaidoirie de Me Phalempin et réquisitoire de M. Floriet, avocat général, la Cour a condamné Hue à six jours de prison avec sursis et Louise Lemichi à deux mois de prison sans sursis. En outre chacun des deux époux a écopé de 100 francs d'amende. Enfin la Cour a ordonné la fermeture du débit. — R. J.

UNE AFFAIRE D'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE A MOUVAUX

M. Edmond Six, herboriste à Mouveaux, était aidé dans son officine par son père M. Charles Six. Mais ce dernier ne se contentait pas de donner un coup de main à son fils, il donnait des conseils à certains malades et leur fournissait des paquets de plantes préparés par l'herboriste. Et les gens qui eurent recours à ses bons offices s'en montrèrent fort satisfaits. Il n'en fut point de même des médecins et des pharmaciens qui, estimant qu'il y avait là une concurrence illégale, intentèrent au père et au fils Six un procès en dommages-intérêts.

Le Tribunal correctionnel de Lille acquitta M. Edmond Six, mais faisant droit à la requête du Syndicat des médecins, il condamna M. Charles Six à 50 francs d'amende et à 200 fr. de dommages-intérêts.

La Cour, hier vendredi, s'est montrée plus sévère.

Elle a confirmé la décision des premiers juges en ce qui concerne la condamnation de M. Charles Six au profit des médecins.

Mais au outre, considérant que le père et le fils avaient vendu des paquets de plantes qui constituaient de véritables médicaments, elle a retenu contre eux l'inculpation d'exercice illégal de la pharmacie. Et la Cour les a condamnés chacun à 500 francs d'amende et à verser solidairement 500 francs de dommages-intérêts au Syndicat des pharmaciens.

AUGMENTATION DES SALAIRES DES MINEURS DE LA BOHÊME

Aux termes de l'accord qui est intervenu, hier soir, dans le conflit du centre minier du nord-ouest de la Bohême, les salaires des mineurs seront relevés de 5 à 6 %.

Au Marchand de LILLE 11, Rue Pierre-Doul. TSF

Maison la plus importante et la mieux assortie de la région du Nord. Poste ETMA 4 lampes en pièces détachées avec plan de montage, grandeur naturelle, 325 fr. 200 H. P. des meilleures marques, toujours en magasin 25 modèles de Postes à Galène à grand rendement, Galènes ultra-sensibles Vésuvite, etc. Nouveau Catalogue 1928 avec schémas des meilleurs montages : 1 fr., franco 1.50.

Le Congrès des Cheminots

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Avant d'aborder l'ordre du jour l'adresse de sympathie ci-dessus est votée à l'unanimité :

Une adresse de sympathie

« Le Congrès des cheminots confédérés du réseau Nord, à l'ouverture de ses travaux, tient à s'associer aux membres du bureau de l'Union dans l'expression de leur vive sympathie à l'égard du camarade Quertelet, secrétaire général, pour flétrir les louches individus qui, sous le masque d'unitaires n'ont pas craint de se servir des plus basses calomnies et d'insultes inutilisées jusqu'à ce jour dans le mouvement ouvrier, à l'effet de déshonorer celui qui, a la confiance unanime des cheminots confédérés du réseau Nord.

» Le Congrès voue au mépris public ces adeptes de Loyola qui se prétendent les défenseurs des Cheminots et sont en réalité des Métiviers déguisés ».

Télégrammes de protestations

Les télégrammes ci-après sont ensuite adressés sur l'avis unanime des congressistes.

« M. Javary, directeur Réseau Nord, 18, rue de Dunkerque, Paris.

« Syndicats confédérés réunis en congrès à Lens, protestent véhémentement contre dispositions arrêtées par le Comité de Direction sur question salaires qui, une fois de plus, favorisent les basses échelles.

» Protestent énergiquement contre cette situation. Ne peuvent admettre favoritisme à l'égard certains hauts fonctionnaires venant de quitter le réseau pour la retraite alors que petits et moyens agents sont les éternels sacrifiés.

» Insistent vivement pour revalorisation sur la base de 8.000 avec effet 1er janvier. »

QUERTELET, secrétaire général.

« M. Poincaré, Président Conseil des Ministre, Paris.

« Union Syndicats confédérés réseau Nord, réunis en congrès à Lens, solidaire de la Confédération Générale du Travail proteste contre lenteur apportée au vote de la loi sur les Assurances Sociales, contre manœuvres ourdies contre la Loi de 8 heures. »

QUERTELET, secrétaire général.

« Ministre des Travaux Publics, Paris,

» Syndicats Confédérés du Réseau Nord, réunis en congrès à Lens réclament vivement :

» Réintégrations, Amnistie complète pour faits de grève.

» Revalorisation des traitements sur la base de 8.000 avec effet du 1er janvier.

» Insistent en outre pour vote rapide devant Sénat projet de loi Chariot. Retraites.

» Demandent instamment prise en considération projet de notre Fédération concernant huit heures personnel roulant.

» Demandent vivement paiement déplacements de guerre. »

Discussion des rapports

La lecture des rapports moral et financier se fait au milieu d'un silence religieux et de l'attention générale ; tous deux sont adoptés à l'unanimité.

M. MEILLIER donne lecture du rapport de la Commission du budget qui conclut à l'augmentation de 0.10 par adhérent et par mois, de la part de l'Union pour la parution du journal « La Voix des Cheminots ». Plusieurs délégués prennent la parole dans des sens différents, puis le rapport est adopté à l'unanimité, moins deux voix.

Le rapport de la Commission de contrôle par M. BOUCHOT est également adopté à l'unanimité et des félicitations chaleureuses sont votées au bureau pour sa bonne gestion.

La Commission de vérification des pouvoirs annonce que 109 mandats présentés par 80 délégués ont été validés ; ils représentent 14,000 membres environs. Les congressistes applaudissement frénétiquement.

Désignation du siège et du bureau

En ce qui concerne le siège de l'Union le statu-quo est conservé.

A l'unanimité sont réélus :

Secrétaire général : M. Georges Quertelet ; secrétaire-adjoints : MM. Carpentier, Aumard et Morielet ; trésorier général : M. Masson ; trésorier-adjoint : M. Abraham ; archiviste : M. Bétremas.

Désignation des commissions

Il est procédé ensuite à la désignation des sept commissions techniques, savoir : 1. Exploitation ; 2. Voie ; 3. Traction ; 4. Ouvriers de Dépôt ; 5. Cadres et Bureaux ; 6. Mécaniciens et Chauffeurs ; 7. Agents des Trains.

Il est midi et c'est l'heure du déjeuner.

Avant de lever la séance, le bureau informe les congressistes que les commissions se réuniront de 14 à 16 heures et que la discussion en séance plénière se fera aussitôt.

La journée d'aujourd'hui

La journée d'aujourd'hui samedi sera consacrée à l'audition des délégués étrangers et à une réception à l'Hôtel de Ville par la Municipalité Lensoise.

A la mémoire de Basly

Jeudi soir, le bureau de l'Union des Cheminots Confédérés du Réseau du Nord, conduit par M. Quertelet, secrétaire général, qu'accompagnait M. Sion, trésorier du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, s'est rendu sur la tombe de BASLY et y a déposé une magnifique gerbe de fleurs au nom de tous les cheminots syndiqués.

La catastrophe minière dans la Rhur

M. André Tardieu a adressé au ministre des travaux publics allemand, à Berlin, le télégramme suivant :

« Je vous prie d'agréer l'assurance de mes bien sincères condoléances pour l'accident d'hier. Les houilleres et les mineurs français s'associent à l'expression des sentiments que je me fais un devoir de vous adresser ».

CARNET

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Salarnier, ingénieur à Paris, âgé de 73 ans, à la suite d'une douloureuse maladie. Nous adressons à Madame Salarnier et à ses fils Pierre et notre bon collaborateur Robert Salarnier, nos plus vives condoléances.

Les détournements de Rivaud à la banque Barclay's de Boulogne-sur-Mer

ILS S'ÉLÈVENT A PLUS DE TROIS MILLIONS

M. Monmessin, juge d'instruction, a entendu hier après-midi de 14 h. 30 à 17 h. 30, Louis Rivaud, l'ex-chef de portefeuille de la Banque Barclay's Bank.

Me Régnier, avocat de cette dernière, qui, on le sait, est partie civile, assistait à l'interrogatoire.

M. Monmessin a donné connaissance à Rivaud, du rapport de l'expert Mouzan. Le document, qui ne contient pas moins de 70 pages in-quarto, fixe le total des détournements et prête consentis par Rivaud à la somme totale de 3.263.652 fr. 20.

En principe, ce dernier est d'accord avec l'expert.

En réalité, il existerait « une petite différence » d'une centaine de mille francs qu'en l'absence de documents, l'expert attribue à la caisse personnelle de Rivaud. Ce dernier prétend, et jusqu'ici ses déclarations furent toujours confirmées, que ces 100.000 francs constituent le total approximatif des sommes attribuées, de la main à la main, à certains de ses obligés, et que le total des détournements serait un peu plus élevé.

Le juge d'instruction va demander à l'expert Mouazan de pousser plus avant ses investigations comptables.

Soulignant, en passant, que le travail de l'expert a démasqué les divers procédés que Rivaud employait pour commettre ses actes délictueux, sauf un, que l'inculpé lui-même a indiqué au juge.

D'ores et déjà, peut se poser la délicate question de la juridiction compétente pour juger Rivaud. Le fait de se servir des fiches pour masquer ses opérations délictueuses, lors des vérifications bi-mensuelles du service comptable de la banque, sera-t-il suffisant pour étayer le leux en écritures, passible de la Cour d'Assises, attendu que ce n'était là qu'un jeu de comptabilité et qu'il n'y est pas de signature apposée? c'est possible.

Ajoutons que mardi ou mercredi, M. Monmessin entendra les divers commerçants qui, jusqu'ici n'ont déposé qu'en titre de simples témoins.

C'est à la suite de leur audition qu'il incupera très probablement six ou sept d'entre eux.

La discussion des comptes sera facile avec certains qui reconnaissent leurs avances, difficile avec d'autres qui s'obstinent à nier.

M. Monmessin compte en avoir terminé à la fin du mois.

Si l'affaire était correctionnalisée, on l'enverrait donc au Tribunal de Boulogne vers le mois de mai ou le début de juin.

DÉCOUVRIRA-T-ON L'ASSASSIN DE M. DE PERÉDÈS ?

M. Barthélémy et ses collaborateurs ont poursuivi leurs investigations au sujet de l'assassinat de M. de Perédès, rue de Varenne à Paris.

Le magistrat a entendu, dans son cabinet, M. Rouet de Journel, maître de chapelle des missions étrangères, rue de Sèvres. De même que les personnes précédemment entendues, M. Rouet de Journel a émis l'opinion que Eguino, le scaristain, ne devait pas être mêlé à cette affaire. L'enquête se poursuit.

La politique régionale

Pour les élections législatives

DANS LE NORD

M. DES ROTOURS, CANDIDAT D'UNION NATIONALE DANS LA 5e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

On annonce que M. des Rotours a accepté d'être candidat d'Union Nationale dans la 5e circonscription de Lille.

M. GOBLET, MAIRE DE MAUBEUGE, CANDIDAT D'UNION NATIONALE DANS LA 2e CIRCONSCRIPTION D'AVESNES

On publie la note suivante :

« Le Comité directeur de l'« Alliance démocratique », (parti républicain démocratique et social, fondé par Adolphe Carnot et présidé par M. le sénateur Ratier) a décidé d'accorder l'investiture et le patronage exclusif de l'Alliance démocratique à M. Paul Goblet, candidat dans la 2e circonscription d'Avesnes (Nord).

» L'Alliance Démocratique invite les électeurs républicains de toutes nuances à affirmer sur son nom leur volonté de poursuivre la politique de redressement financier et d'Union nationale, et de barrer la route aux partis de révolution sociale et à leurs alliés ».

LES CANDIDATS COMMUNISTES

La région communiste du Nord vient d'établir ainsi la liste de ses candidats :

Arrondissement de Lille

1re circonscription, M. Regnault ; 2e id., M. Edgard Devernay ; 3e id., M. Erremans ; 4e id., M. Hentgès ; 5e id., M. Lenain Marceau ; 7e id., M. Dubied ; 8e, id., M. Florimond Bonte ; 9e id., M. Declercq.

Pour les 6e et 10e circonscriptions, les candidats ne sont pas désignés.

Arrondissement de Dunkerque

1re circonscription, M. Bara ; 2e id., M. Gronier.

Arrondissement d'Hazebrouck

1re circonscription, M. Boston ; 2e id., M. Destailleur.

Arrondissement de Valenciennes

1re circonscription, M. Bruant ; 2e id., M. Jacob.

Pour la 3e circonscription, le candidat n'est pas désigné.

Arrondissement d'Avesnes

1re circonscription, M. Sairaison ; 2e id., M. Desoblin ; 3e id., M. Léger.

Arrondissement de Cambrai

1re circonscription, M. Decroix ; 2e id., M. Sautière.

Arrondissement de Douai

1re circonscription, M. Delaroe ; 2e id., M. Delourme.

La grève d'Halluin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La loi de 8 heures est sabotée. Les chefs des Syndicats libres et les patrons marchent la main dans la main.

Toute la classe ouvrière d'Halluin-Menin (textile, bois, bâtiment, métallurgie, livre, papier, produits chimiques, alimentation, services publics, transports, employés, cheminots) doit se dresser contre cet exploiteur et ses domestiques de la rue des Ecoles ».

L'affiche se termine en convient les ouvriers de toutes corporations à une réunion syndicale qui doit se tenir le soir même, à la « Maison du Peuple » à 5 h. 30 pour décisions utiles à prendre.

Ce que disent les syndicats libres

Voici, d'autre part, le texte de l'affiche des Syndicats libres.

« Les ouvriers des Syndicats libres et même les ouvriers sincères des Syndicats unitaires savent à quoi s'en tenir sur le conflit de la Maison Sion.

Les secrétaires communistes veulent à tout prix démontrer qu'il y a diminution des salaires dans cette usine. Ceci est archi-faux.

Ce qui est vrai, c'est que des réclamations se sont produites concernant les mauvaises matières.

Encore une fois, les Syndicats unitaires et les Syndicats libres sont intervenus.

Le patron se refuse à traiter avec les chefs unitaires, pour des motifs dont les ouvriers ne veulent pas subir les conséquences.

Les Syndicats libres ont obtenu satisfaction pour toutes les réclamations indistinctement.

La mauvaise foi des dirigeants unitaires éclate au grand jour.

La preuve, la voici :

Le patron a payé seulement quelques ouvriers sur la base de 1 fr. 88 disent-ils.

La vérité, c'est que depuis longtemps il n'est pas tenu compte de cette base horaire de 1 fr. 88, qui date de 1919.

Tout travail fait avec des matières défectueuses est payé sur la base horaire moyenne obtenue par le tisserand, pendant les quatre semaines précédentes.

Exemple : Un tisserand gagnant, avec travail normal sur deux métiers, le salaire de 2 fr. 20 l'heure, reçoit un salaire garanti de 1 fr. 10 à l'heure sur le métier défectueux.

Est-ce clair ? C'est cela, la trahison des Syndicats libres ?

Et les épaulleuses ?...

Le salaire normal de 1 fr. 25 leur est garanti par écrit par le patron. Si seulement les chefs unitaires avaient obtenu les mêmes satisfactions que ci-dessus, ils auraient, selon leur habitude, chanté victoire.

Ils sont mal venus de critiquer la conduite des ouvriers syndiqués ou non qui sont assez loyaux pour reconnaître la vérité d'où qu'elle vienne.

Qu'ont fait les unitaires chez Sion, de 1919 à 1925 chez Sion, au point de vue revendications ? Rien.

Ou plutôt, si, des grèves à jet continu pour des futilités et pourtant ils étaient chez eux à l'usine Sion à cette époque.

Les ouvriers et ouvrières paieront-ils de leur misère la sinistre comédie, dont les dirigeants communistes nous donnent le spectacle ? Non.

Ils étaient 400 le matin à l'usine, plus nombreux l'après-midi. Ils seront encore plus nombreux aujourd'hui pour flétrir par leur présence cet travail la conduite scandaleuse des dirigeants communistes.

A bas la Terreur rouge à Halluin !

Vers une grève générale

Au cours de la réunion intercorporative et intersyndicale tenue vendredi soir, un ordre du jour a été voté par les membres des syndicats unitaires et socialistes d'Halluin et Menin. Il dit notamment :

« Les travailleurs de toutes corporations assurent les grévistes de la maison Sion de leur appui solidaire. Ils s'engagent à déclarer la grève générale en signe de protestation contre les « briseurs de grève » et déclarent qu'elle durera jusqu'à ce que la grève de la maison Sion sera totale. Cet ordre sera donné à son heure par les syndicats des corporations intéressées ».

Un assassinat dans une auto

Le 1er novembre dernier, on découvrait à Saint-Mandé, une auto abandonnée, les glaces brisées. Des projectiles étaient demeurés dans le véhicule, où l'on relevait des traces de sang à l'intérieur et sur le marchepied.

M. Barthélémy, chargé de l'enquête, établit rapidement que l'automobile avait été volée à un négociant du boulevard Voltaire.

Une mille qui était fixée à l'arrière ayant été dérobée par la suite, on acquit la quasi certitude qu'un meurtre avait été commis dans cette voiture, sans doute à la suite d'une discussion entre les malfaiteurs lors du partage du butin. Un homme avait été tué et son corps jeté dans la Marne qui coule non loin du lieu où fut trouvée l'auto. Récemment, on établissait même la disparition d'un individu de moins recommandables qui pourrait bien avoir été la victime du meurtre. Devant ces faits nouveaux, M. Barthélémy a décidé de faire opérer, près du pont de Charenton, des sondages dans la Marne. Les inspecteurs de la brigade fluviale en furent chargés. Mais, malgré leurs efforts, ils ne purent découvrir quoi que ce fut. Il est à craindre maintenant que, par suite de la crue, le corps n'ait été emmené plus loin.

50 HECTARES DE BOIS RAVAGES PAR LE FEU

Un incendie a éclaté dans les patis communaux de Troissy. Des obus, grenades et cartouches qui se trouvaient encore dans les bois depuis la deuxième bataille de la Marne, ont éclaté. 50 hectares ont été la proie des flammes. Les causes de l'incendie sont inconnues.

UN ANCIEN GENDARME ARRÊTÉ POUR ESCROQUERIES

Sur mandat de M. de Gentille, juge d'instruction, et pour escroqueries, émission de chèques sans provision, M. Guillaume, commissaire à la direction de la police judiciaire, a envoyé au dépôt, le nommé Amédée Doche, 47 ans ancien brigadier de gendarmerie en Algérie

La deuxième Exposition de la Société "Les Aviculteurs d'Artois" à Arras

ELLE S'EST OUVERTE HIER ET A REMPORTÉ UN GRAND SUCCÈS

(De notre envoyé spécial)

La Société des Aviculteurs du Nord donne en ce moment à Arras, à la Maison de l'Agriculture, Grand'Place, sa deuxième exposition qui dépasse comme nombre et valeur des sujets exposés, la première qu'elle donna dans la même salle, l'année dernière. Cette exposition durera encore trois journées : samedi, dimanche et lundi.

Environ 500 sujets y figurent ; une annexe a dû être construite pour satisfaire aux besoins de l'agriculture augmentant constamment, mais ces salles seront bientôt trop étroites pour les besoins de l'aviculture. Cette branche si importante de l'industrie agricole ne cesse en effet de prospérer.

Les poules et coqs nombreux étaient en progrès sérieux sur l'année dernière. Remarqués particulièrement le coq 141 coq Wyandotte blanc, le coq 128 Rhode Island, 118 poule Plymouth Roc, la poule 175 hollandaise à huppe blanche, n° 19 trio d'Orpingtons noirs. Les pigeons présentaient des sujets remarquables. Remarqués le n° 152 femelle Mondain Savoyard, un capucin blanc.

Les lapins très nombreux, 150 sujets de qualité. Remarqués particulièrement les numéros 341, géant blanc ; 374, Hendée blanc mâle : 399, Hendée blanc ; 488, Chinchille mâle ; 444, Russe mâle ; 445, Russe femelle ; 445, noir et feu.

Remarqué aussi un lot de dindons bronzés splendides que nous avons admiré déjà l'année dernière.

Dans l'Artois comme partout dans la région du Nord de la France, le petit élevage est en progrès et il se forme partout des groupements qui prouvent bien leur vitalité par des expositions : à Anzin, La Gauloise ; à Douai, les Aviculteurs et Amateurs du Douaisis ; à Roubaix, les Amis de la Basse-Cour ; à Lille, la Basse-Cour Familiale de Lille ; à Bailleul, la Basse-Cour Familiale des Flandres.

Depuis quelques mois ils ont donné la mesure de leur vitalité par de belles expositions et celle-ci est particulièrement intéressante.

Nous ne pouvons établir de parallèle entre ces sociétés, la plupart filiale de celle des « Aviculteurs du Nord », qui, en décembre dernier, donnait une exposition où figuraient plus de trois mille sujets et, encore moins avec la Société Centrale d'Aviculture de France qui, il y a quelques jours réunissait au parc des expositions, porte de Versailles, 12.000 volailles et animaux de basse-cour. Cependant nous devons dire que les nouveaux groupements tiennent aussi la valeur esthétique de leur cheptel et ces expositions en font la preuve en présentant au public des sujets de plus en plus parfaits.

Faisaient partie du jury à ce concours des Aviculteurs d'Artois : MM. A. Detroy, R. Fontaine, B. Wiliquin, P. Dubus, P. Nys, Demezie, Desreumeaux, tous les « Aviculteurs du Nord ».

Un déjeuner fort bien servi réunissait à l'hôtel de l'Univers, sous la présidence de M. Malpaux, président de la Société et directeur de l'Ecole d'Agriculture du Pas-de-Calais, les membres du jury et la Commission de l'exposition. Y assistaient : MM. Devillers, directeur de la Caisse régionale de Crédit agricole, maison de l'agriculture à Arras ; Cattelin, vice-président de la Société d'Aviculture de St-Pol-sur-Ternoise.

M. le Président remercie M. R. Fontaine, président des Aviculteurs du Nord, dont sa société est filiale, de ses bienfaits envers la Société d'Arras, et M. Detroy, président de la Basse-Cour Familiale de Lille, qui ont bien voulu venir mettre leurs connaissances au service de la Société, en qualité de membres du jury. Il remercie chaleureusement tous les membres du jury.

M. Detroy félicite la jeune société de son succès et dit combien le rôle du petit élevage familial est fructueux et important au point de vue économique. Il finit en disant : « En vous dévouant à la cause de l'élevage dans la famille vous faites œuvre de bons Français ».

M. Fontaine assure la Société de tout le dévouement des Aviculteurs du Nord à la Société des Aviculteurs d'Artois.

M. Cattelin dit toute l'amitié de la Société de St-Pol, qui compte déjà plusde [illegible] membres, pour sa sœur la Société des Aviculteurs d'Artois.

Ce fut une bonne journée pour le petit élevage.

Un jeune rouleur tué à la fosse N° 2 des mines de Lens

Le jeune rouleur polonais Janos Malinski, âgé de 14 ans 1/2, était occupé, jeudi vers huit heures du soir, dans la descenderie n° 501, au fond de la fosse n° 2 des Mines de Lens, quant tout à coup, par suite de la rupture d'un attelage, une berline partit à la dérive et vint la tamponner.

Relevé aussitôt par des camarades de travail, le jeune rouleur fut remonté au jour, où le docteur appelé constata un enfoncement du thorax. Malgré les soins qui lui furent prodigués, il ne put être rappelé à la vie. Le cadavre a été transporté au domicile de ses parents, rue du Luxembourg, n. 4, cité du Grand Condé.

Le délégué-mineur Lobel a été aussitôt informé pour ouvrir son enquête et déterminer les responsabilités.

BROYÉ PAR UN TRAIN DANS LA SOMME

M. Edmond Houdard, âgé de 60 ans, domicilié à Moreuil, a tenté, jeudi, de se suicider sur la tombe de sa femme, au cimetière St-Acheul, à Amiens. Des fossoyeurs, qui l'avaient aperçu, lui ont enlevé à temps son revolver. Hier, Houdard, après avoir pris le train pour Moreuil, est descendu à la station Thézy. Il est allé à quelque distance se coucher sur la voie, où un convoi de marchandises l'a broyé.

L'ASSASSINAT DE GABRIELLE LE QUERREC A SAINT-DENIS

On sait que, dans la journée d'hier, la police a cru avoir découvert une piste intéressante qui allait lui permettre de retrouver l'auteur du crime commis à Saint-Denis, et dont fut victime la femme de mœurs légères Gabrielle Le Querrec, dont le corps fut trouvé coupé en morceaux. Les investigations poursuivies dans cette voie n'ont donné aucun résultat et, hier, on a décidé d'abandonner cette piste.

La Chambre a terminé le débat relatif aux salaires des cheminots

Un ordre du jour de confiance a été voté par 350 voix

L'ordre du jour de la séance de vendredi après-midi appelle à la Chambre, la suite de la discussion des interpellations de MM. Dutreil, Georges Weill, Brom, Gaulier, sur les salaires et pensions des cheminots. M. Brom a la parole.

Il estime que les rajustements de traitements n'ont pas encore rétabli la situation d'avant guerre.

M. Gaulier critique ensuite les dirigeants des réseaux qui, selon lui, refusent de faire droit aux revendications des cheminots et relèvent les tarifs de transport.

M. OBERKIRCH souligne les différences de traitement existant entre les cheminots et les fonctionnaires.

M. PAULIN proteste contre l'augmentation des tarifs de chemins de fer.

M. BEDOUCE s'étonne qu'on puisse refuser aux cheminots de les traiter comme des fonctionnaires quand il s'agit de leur salaire. Puis il réclame une révision des conventions de 1921.

VOTE D'UN ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

La discussion est close. Le Président donne lecture de l'ordre du jour de M. Weill et ses collègues socialistes.

Cet ordre du jour prend acte des efforts faits par le gouvernement en vu de relever les traitements des cheminots, afin d'obtenir avec effet du 1er janvier 1928, des augmentations de traitements analogues à celles attribuées aux fonctionnaires.

M. MORINAUD demande le vote de l'ordre du jour pur et simple en y attachant la signification de la confiance dans le Gouvernement.

M. TARDIEU : Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Morinaud et y attache la signification de la confiance.

M. MARQUET défend l'ordre du jour socialiste. « C'est, dit-il, une sorte d'encouragement que nous voulons apporter au Gouvernement et qui a sa valeur ».

M. TARDIEU demande à nouveau à la Chambre de s'en tenir à l'ordre du jour pur et simple.

M. Georges WEILL. — Si la Chambre persiste à refuser de voter cet ordre du jour, comment voulez-vous que les cheminots n'y voient pas un geste d'hostilité ? (Appl.)

M. BEDOUCE appuie les observations de M. Georges Weill : « Notre parti, affirme-t-il, dans sa défense des intérêts des cheminots, n'a jamais eu de préoccupations politiques ».

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le Gouvernement, avec la signification de la confiance, est ensuite voté par 350 voix contre 170.

REJET D'UNE PROPOSITION D'AMNISTIE

M. Jules Uhry demande la discussion immédiate d'une proposition d'amnistie générale pour tous les délits politiques.

M. Barthou se prononce aussitôt contre cette proposition.

De la proposition de M. Uhry, dit-il, je ne veux retenir que l'article 4, qui accorderait l'amnistie à toutes les provocations adressées aux militaires à la provocation à la désertion.

En présence de la recrudescence d'une campagne criminelle contre l'armée, est-ce que le moment est venu d'une proposition d'amnistie ? Le Gouvernement dit non. Il estime qu'une proposition de cette nature est non seulement inutile, mais dangereuse et il déclare de la manière la plus nette qu'il s'oppose à la discussion immédiate, et il pose la question de confiance.

La discussion immédiate de la proposition Uhry, mise aux voix, est repoussée par 360 voix contre 130.

LES LOCATAIRES ET LES BAILLEURS DE BAUX

M. Garchery demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi du 30 juin 1926 réglant les rapports entre les locataires et les bailleurs de baux à usage commercial et industriel.

M. Julien Durand, président de la Commission du Commerce, déclare :

« Nous allons reprendre le texte du Sénat et nous nous efforcerons de faire voter par la Chambre, dans une prochaine séance, un texte transactionnel ».

L'ajournement de la proposition Garchery est ensuite voté par 390 voix contre 129. Puis la séance est suspendue.

Vote du projet relatif au statut des officiers de mer

La Chambre a voté hier matin le projet de équipages de la flotte.

Ce projet fixe la hiérarchie militaire dans l'armée de mer, énumère les différents corps d'officiers de la Marine, les effectifs des officiers, les conditions de recrutement et d'avancement des officiers, les limites d'âge.

Un père tenta de violenter sa belle-fille, puis de se suicider à Rosendaël

Un docker, Georges Rappelet, âgé de 33 ans, et demeurant à Rosendaël, cherchait depuis quelques mois à séduire la jeune Clarisse, âgée 14 ans, la fille de son épouse, mais toujours cette dernière était parvenue à lui échapper. La dame Rappelet, mise au courant par son enfant des intentions coupables de son mari, ne dévoila rien, ne voulant pas le faire pour l'honneur de la famille.

Dans la soirée d'hier, Rappelet forçait mère et fille à coucher ensemble et survenant peu après avec une hachette neuve, les menaçait de mort. Tremblantes, les pauvres femmes se tirent. C'est alors que Rappelet tenta de se livrer à des violences que nous ne pouvons décrire.

La jeunes fille put s'enfuir, elle alla se réfugier chez son patron, un boulanger de la Tente Verte.

L'enfant partie, le lubrique somma son épouse de prendre le même chemin. En s'éloignant de la maison Mme Rappelet entendit trois coups de feu et quand le garde de la commune, M. Viot, fut prévenu, il trouva, râlant chez lui, le triste personnage.

On transporta Rappelet à l'hôpital. M. Viot a enquêté et a avisé le Parquet.

Le blessé a été opéré.

FEUILLETON DU 3 MARS 1928. — N° 41

Jean Jocquelet se sentit le cœur serré par une lourde et opiniâtre angoisse. Il ne put se défendre d'un retour sur soi-même et, brusquement, la peur monta en lui comme une marée amère. Il sonda l'ombre d'un regard fouilleur, inquiet, et eut besoin, pour se rassurer, de toucher, dans sa poche, la grosse de son browning... Puis, il se secoua, moralement, avec vigueur.

— Allons quoi, mon vieux, tu ne vas pas « caner » au dernier moment ? Tu tiens la piste, et elle est bonne. Demain, peut-être, tu sauras le fin mot de toute cette sombre histoire et tu rentreras à « Paris-Informations », triomphant et content, et ayant coupé l'herbe sous le pied de cette bande de malfaiteurs entre tous redoutables... Il est temps de le mettre en quête. La nuit tous les chats sont gris. Tâche de voir et de ne pas le faire voir... si toutefois tu vois quelque chose. Et du cran, nom d'un chien ! Allons-y ! advienne que pourra !

Mais il est beau s'admonester de la sorte, la vague malaise qui le poignait ne se dissipa en aucune façon... Il remonta, à toute allure, vers la petite ville, noyée dans la nuit poisseuse et, chemin faisant, à travers les vitres des devantures des boutiques, il jetait un coup d'œil, dévisageant en quelques secondes les buveurs attardés.

Brusquement, il s'arrêta, s'immobilisa et longuement, observa, à travers le rideau de mousseline blanche d'un petit café, deux grands gaillards occupés à jouer au zanzibar avec le patron les consommations qu'ils buvaient.

L'un d'eux, de carrure athlétique, une casquette de drap noir enfoncée jusqu'aux sourcils, tournait obstinément le dos à la porte. Il portait une cominaison de chauffeur, en grosse toile havane, et ,selon toute vraisemblance, il avait dû rouler assez longtemps sous la pluie, car il avait les épaules trempées. Son compagnons était une espèce de paysan-maraîcher sans doute qui portait le gilet de coton noir, la salopette rayée de bleu et de blanc, le vieux chapeau en chausse à filtrer et le tablier de toile bleue à poche devantière, des ruraux originaires des environs de Paris.

Les trois hommes semblaient tout à leur jeu. Mais Jean Jocquelet ne tarda pas à s'apercevoir que le zanzibar n'accaparait pas tellement leur attention qu'ils ne pussent tenir à voix basse une conversation sans doute beaucoup plus intéressante que le jeu lui-même...

Le reporter résolut d'en avoir le cœur net. Il remit ses lunettes noires, releva le col de son raglan ,abaissa les bords de son chapeau — la pluie fine qui avait succédé au brouillard faisant logiques ces précautions contre le froid pénétrant du soir — et il entra dans le petit cabaret. Là, il avisa une table libre, juste derrière les trois hommes, s'y installa et attendit, l'oreille tendue, que l'on voulût bien s'occuper de lui.

De son comptoir, le patron l'interpella d'un air jovial :

— Qu'est-ce que ce sera pour Monsieur ? dit-il .. Annoncez la couleur.

— Un grog américain, si possible, répondit le jeune homme.

— Nous n'avons pas de ça ! déclara le marchand de vins... Mais si vous voulez un grog ordinaire, avec un peu de curaçao, de cognac et de sirop de citron ?... Ou un bon verre de vin chaud...

— Oui, un vin chaud, dit Jean Jocquelet de la même voix harassée. Par une soirée comme celle-ci, ça fait du bien à la gorge.

— C'est sûr ! dit l'homme vêtu en maraîcher.. avec le plus bel accent solognot.

— Une minute ! dit à son tour le marchand de vins... Le temps d'aller et de revenir. Toi, Gros-Lard, joue pour moi et ne m'emplie pas !

— Je n' fais pas ça aux amis, déclara l'homme vêtu en chauffeur. — Six, trois et as... A moi, pour moi : deux, cinq et deux ! Cornard de bistrot ! A toi, Léon...

— A moué ! dit le paysan... trois, cinq et six... C'est pas du meilleur, mais c'est encore du bon...

Jean Jocquelet avait tiré son kodak et en tripotait l'obturateur, tête baissée, avec une attention passionnée... Ainsi dissimulait-il ses traits

— As, six, deux... pour le patron, annonça le chauffeur... Toutes les veines !

Et à voix contenue il ajouta, pendant que son partenaire ramassait les dés avec lenteur.

— As-tu compris ? Résume... Je joue pour moi, cinq, six, trois... à toi.

— J'ai compris : l'homme q